

ITER

QU'EST CE QUE LE PROJET ITER ?

Le projet ITER a pour objectif de démontrer la possibilité scientifique et technologique de la production d'énergie par la fusion des atomes.

La fusion contrôlée représente un défi majeur qui pourrait répondre au problème crucial de disposer de nouvelles ressources énergétiques, à l'heure où la raréfaction des énergies fossiles est prévue d'ici 50 ans.

La fusion est la source d'énergie du soleil et des étoiles. Maîtriser sur terre cette énergie ouvrirait la voie à des ressources quasiment illimitées, accessibles à tous et participant à la lutte contre l'effet de serre.

Les scientifiques vont donc essayer de reproduire ces réactions en portant des noyaux à très haute température au sein d'un réacteur de recherche.

L'étape suivante consistera à construire un réacteur industriel générant de l'électricité. On peut estimer que les premiers kW produits par un prototype de réacteur à fusion thermonucléaire pourront voir le jour à l'horizon de 2050.

ITER : UN PROJET DE COOPERATION INTERNATIONALE

L'importance des moyens nécessaires à la réalisation du projet ITER a incité la communauté scientifique à se regrouper :

- Novembre 1985, Sommet de Genève : l'Union Soviétique propose aux Etats-Unis de construire la prochaine génération de réacteurs Tokamaks sur la base d'une collaboration intégrant les quatre partenaires majeurs du programme de fusion (Europe, Japon, Etats-Unis, Union Soviétique).
- 1988 à 1998 : Elaboration technologique du projet.
- Fin 1998 : Fin de la première phase de l'étude d'ingénierie détaillée. La décision de construire ITER n'est pas prise et les Etats-Unis se retirent de la coopération. Les partenaires restants redéfinissent une stratégie visant à réduire les coûts du projet tout en maintenant les objectifs scientifiques.
- Juillet 2001 : Achèvement de l'ingénierie détaillée du nouveau projet.
- Janvier 2003 : Les Etats-Unis et la Chine rejoignent les négociations.
- Juin 2003 : La Corée du Sud adhère au projet.
- Novembre 2003 : Cadarache devient le site candidat européen pour accueillir ITER.
- Juin 2005 : Décision de l'implantation d'ITER en France sur le site de Cadarache.



ITER A CADARACHE

Le site de Cadarache bénéficie d'une expérience considérable dans la gestion des installations nucléaires et regroupe les activités françaises de la recherche sur la fusion nucléaire.

La construction et l'exploitation d'ITER bénéficieront largement de l'environnement scientifique, technique et logistique préexistant sur le centre de Cadarache.

De plus la région, particulièrement attractive pour son art de vivre, saura attirer les meilleurs spécialistes mondiaux de la fusion et tout sera mis en œuvre pour accueillir le projet (éducation, logement, santé, transport, activités culturelles...).

LE COUT DU PROJET

<p>Phase de construction (2005-2015)</p> <p>Equipements d'infrastructure et adaptation du site Composants de haute technologie Etudes d'ingénierie</p>	4,6 milliards d'euros
<p>Phase d'exploitation (2015-2035)</p>	4,8 milliards d'euros

LES RETOMBEES ECONOMIQUES

Source : Etude IDEP – CEA de Cadarache

Phases du projet	Emplois directs	Emplois indirects en France	Dont PACA
Construction (10 ans)	500	3000	1400
Exploitation (20 ans)	1000 dont 600 pour l'exploitation et 400 scientifiques (dont 2/3 d'étrangers)	3250	2400

Les principaux secteurs d'activités concernés sont :

- En phase de construction : BTP, électricité, services et agroalimentaire
- En phase d'exploitation : mécanique, services, électroniques, agroalimentaire



LES STRUCTURES CHARGÉES DU PROJET ITER

- ITER Organisation : Cette structure qui résulte d'un traité international, « Joint Implementing Agreement », a en charge la construction et l'exploitation d'ITER.
- Joint Undertaking : Cette entité européenne dont le siège sera en Espagne (à Barcelone) aura notamment pour mission de mobiliser et canaliser les contributions financières, ou en nature, des Etats membres de l'Union Européenne et du programme Euratom (contrôle l'ensemble des programme sur les recherches de fusion thermonucléaire).
- Une structure française (French Legal Entity) : elle gèrera les aspects nationaux et locaux du projet et les contributions versées par la France.

ASSOCIATION « REUSSIR ITER »

PRESENTATION

Suite au projet de construction du réacteur expérimental international ITER à Cadarache, les élus locaux ont décidé de se regrouper en association en vue de constituer une force de proposition vis-à-vis de l'ensemble des partenaires du projet.

L'association « Réussir ITER » créée en août 2005 a pour objet l'information, la promotion, la valorisation locale d'ITER, la préservation environnementale et la défense des territoires.

La Communauté de Communes du Laragnais adhère à cette association qui représente à ce jour 1,5 millions d'habitants de Marseille à Gap.

« Réussir ITER » est composée de 36 membres :

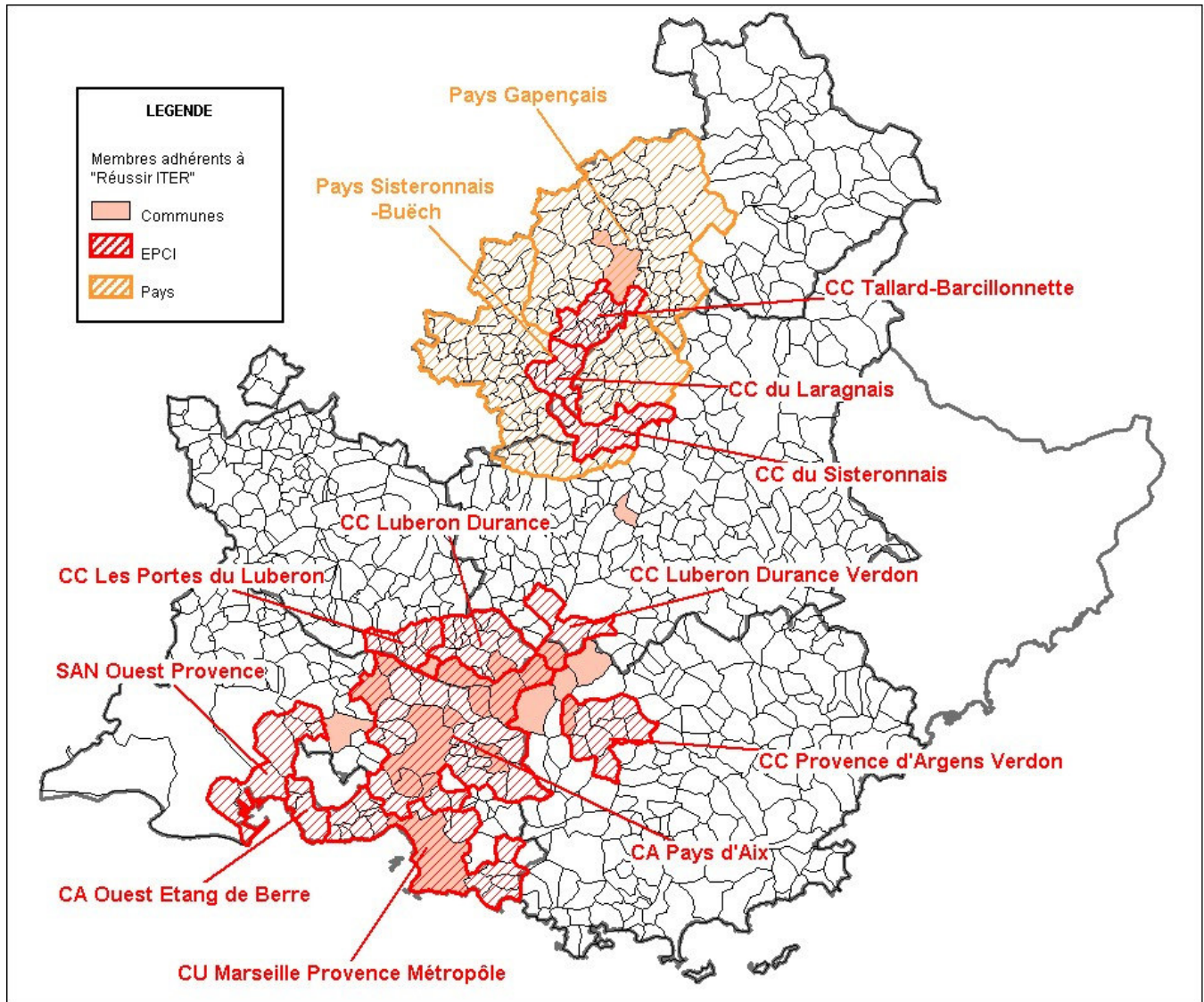
- 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- 23 Communes
- 2 Pays

Soit un total de 259 communes.



REPRESENTATIVITE TERRITORIALE DE L'ASSOCIATION « REUSSIR ITER »

Source : Association Réussir ITER



LES COMMISSIONS

Afin de répondre d'une part aux besoins propres des communes et d'autre part aux besoins spécifiques d'ITER sur l'ensemble du territoire concerné par le projet, des commissions de travail thématiques ont été mises en place sur les problématiques suivantes :

- L'emploi
- Les transports
- Le développement économique
- L'habitat et le cadre de vie
- L'environnement

LES TRAVAUX REALISES EN 2005

La Comité technique « Emploi » regroupant les techniciens d'EPCI, des Communes, des CCI, de l'association Réussir ITER a travaillé sur la mise en place d'un réseau de l'emploi.

Les objectifs sont :

- de centraliser les offres d'emploi émanant du Projet ITER pour permettre une mise en relation offre / demande rapide localement
- d'accompagner les entreprises dans leur recrutement.

L'outil utilisé pour le dépôt des offres, la diffusion et la mise en relation sera un site internet.

Une cellule opérationnelle aura en charge la communication, la prospection auprès des employeurs et la gestion du site.

Les entreprises qui recrutent et les structures oeuvrant dans le domaine de l'emploi pourront accéder au site internet après avoir préalablement signé la charte d'engagement.

ACTIONS 2006

- Réunion des commissions développement économique, environnement, habitat et cadre de vie, transport
- Poursuite du travail de la commission emploi : la création de la cellule opérationnelle est prévue pour septembre 2006 (recrutement d'un chargé de mission, création du site et signature de la charte d'engagement).